



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques du commerce international
de marchandises**

Statistiques du commerce international de marchandises

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport qui suit est présenté à la Commission de statistique en application de la décision qu'elle a prise à sa trente-huitième session**. On y explique la nécessité d'une nouvelle révision des recommandations de la Commission concernant le commerce international des marchandises, on y présente la stratégie de la Division de statistique de l'ONU pour l'organisation de cette révision, on y décrit les mesures prises à cet égard et on y présente un résumé du plan d'action de la Division pour 2008-2011. Les points que la Commission est invitée à débattre figurent au paragraphe 28 du rapport.

* E/CN.3/2008/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I.A.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Nécessité d'une nouvelle révision des recommandations de la Commission concernant les statistiques du commerce international de marchandises	4–21	3
A. Résumé des principales raisons de la révision proposée	4–7	3
B. Principaux éléments à réviser et à mettre à jour	8–21	5
III. Stratégie de la Division de statistique pour l'organisation de la révision	22–27	8
IV. Points à examiner	28	9
Annexe		
Mandat du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises		10

I. Introduction

1. La Commission de statistique a pris note¹ à sa trente-septième session du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises (E/CN.3/2006/25), dans lequel l'Équipe spéciale a informé la Commission que la Division de statistique de l'ONU consacrerait une étude approfondie aux pratiques nationales de compilation et de communication des statistiques du commerce international de marchandises afin de vérifier qu'elles sont conformes aux recommandations de la Commission de statistique, et d'évaluer l'étendue des révisions qu'il y aura lieu d'apporter aux recommandations existantes, et de mettre au point un plan d'action qui sera soumis à la Commission à sa trente-neuvième session.

2. L'enquête sur les pratiques nationales de compilation et de diffusion de statistiques du commerce international de marchandises a été réalisée en 2006. Les réponses reçues ont confirmé que les pays appliquaient dans une très large mesure certaines des principales recommandations. Dans le même temps, il est apparu que certaines recommandations devaient être mises à jour et qu'il pourrait y avoir lieu de formuler de nouvelles recommandations.

3. On trouvera plus loin, dans la deuxième section, les raisons de procéder à une nouvelle révision des recommandations compte tenu de divers faits nouveaux concernant les statistiques du commerce et des réponses que les pays ont données dans le questionnaire sur leurs méthodes de compilation et de diffusion de ces statistiques. La troisième section présente la stratégie de la Division de statistique en vue de l'organisation de la révision et décrit les activités entreprises en ce sens de 2005 à 2007. La quatrième section comprend les questions que la Commission est invitée à débattre.

II. Nécessité d'une nouvelle révision des recommandations de la Commission concernant les statistiques du commerce international de marchandises

A. Résumé des principales raisons de la révision proposée

4. Les recommandations actuelles concernant les statistiques du commerce international de marchandises ont été adoptées par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session en 1997, et publiées dans le document *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions*². Pour aider les pays à appliquer ces recommandations, la Division de statistique a élaboré et publié en 2004 l'ouvrage intitulé *Statistiques du commerce international de marchandises : manuel des statisticiens*³. Ces deux publications, lancées par la Division de statistique de l'ONU et d'autres institutions membres de l'Équipe spéciale sur les

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4* (E/2006/24), chap. I.C, décision 37/114.

² *Études méthodologiques*, n° 52, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.16).

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.XVII.17.

statistiques du commerce international de marchandises⁴, ont été utilisées dans une série de stages de formation à l'intention de statisticiens du commerce des pays en développement et en transition.

5. Ces efforts ont permis d'harmoniser les méthodes au niveau national et de renforcer les moyens dont disposent les pays pour établir des statistiques commerciales comparables à l'échelon international. Ceci a contribué à améliorer sensiblement la communication et la disponibilité de statistiques commerciales au niveau mondial pour les utilisateurs [voir document de séance intitulé : « Availability of international merchandise trade statistics: UN Comtrade system from 1996 to 2006 » (ESA-STAT-AC-137-8)]. Toutefois, au fil du temps, il est devenu évident qu'un nouveau cycle de révision et de mise à jour des recommandations était nécessaire.

6. La troisième révision des recommandations concernant les statistiques du commerce international de marchandises (futur document *Statistiques du commerce international de marchandises*, Rev.3) s'imposait, notamment pour les raisons suivantes :

a) Le fonctionnement du commerce international de marchandises a changé, par exemple, du fait de la mondialisation accrue des méthodes de production et de distribution, du développement du commerce intra-entreprise, des transactions liées aux biens groupés et aux composantes services;

b) Le cadre juridique a changé, comme le montre, par exemple, l'adoption par le Conseil de l'Organisation mondiale des douanes de la Convention de Kyoto révisée [Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des procédures douanières (modifiée)] et les nouvelles mesures d'ordre juridique et administratif pour renforcer la sécurité ou simplifier davantage les formalités douanières;

c) Les cadres statistiques connexes ont changé, en particulier le *Système de comptabilité nationale 1993*⁵ et le *Manuel de la balance des paiements*;

d) Les besoins des utilisateurs ont changé, avec notamment une demande croissante de données plus détaillées et actualisées pour des négociations sur l'accès aux marchés, pour les politiques commerciales, pour les études de marchés des entreprises et pour les analyses économiques (par exemple, pour la mise en rapport des données sur l'industrie et sur le commerce);

e) On est amené à préciser davantage certains concepts existants et à améliorer généralement la facilité d'utilisation.

⁴ L'Équipe spéciale est un organisme interinstitutions, comprenant des représentants des organisations suivantes : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (Division de statistique, Division des questions macroéconomiques), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, Centre du commerce international, Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des Communautés européennes et Organisation mondiale des douanes.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

7. L'Équipe spéciale sur les statistiques du commerce international de marchandises, après avoir débattu de la nécessité d'une nouvelle révision, a souscrit à l'initiative de la Division de statistique tendant à commencer la révision et a décidé d'y participer activement.

B. Principaux éléments à réviser et à mettre à jour

8. Pour obtenir les éléments nécessaires à la révision, une enquête a été lancée en 2006 sur les pratiques en vigueur dans les pays en matière d'établissement et de diffusion des statistiques du commerce. La Division de statistique a élaboré un questionnaire détaillé, qui a été revu par les autres membres de l'Équipe spéciale avant d'être envoyé aux pays en juin 2006 conjointement par la Division de statistique, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce. Le questionnaire avait pour objectif principal de déterminer la mesure dans laquelle les pays appliquaient les recommandations énoncées dans la deuxième révision des *Statistiques du commerce international de marchandises* et les directives présentées dans le *Manuel des statisticiens*.

9. Le rapport détaillé sur les résultats de l'enquête sera affiché sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU avant la fin de 2007. On ne donne ci-après que quelques aspects pour lesquels il peut y avoir lieu de réviser et mettre à jour les recommandations actuelles, compte tenu des réponses fournies par les pays.

10. *Définition générale de la couverture.* L'enquête a révélé, notamment, qu'une majorité écrasante, les pays établissent leurs statistiques commerciales conformément aux recommandations, en se fondant sur le principe du mouvement physique des biens qui fait augmenter ou diminuer le stock des ressources matérielles du pays. Le critère relatif au changement de propriétaire n'est utilisé que pour certaines catégories de biens, surtout lorsqu'on n'a pas de relevés douaniers sur le mouvement transfrontière des biens. Les réponses reçues ont montré que les pays suivaient différentes pratiques dans ce domaine. Compte tenu de l'importance du changement de propriétaire pour les statistiques de la balance des paiements et la comptabilité nationale, il faut lancer une étude systématique de la gamme des cas où ce critère pourrait être appliqué et mettre à jour les recommandations pertinentes.

11. *Biens à transformer.* Il est recommandé d'inclure les biens à transformer dans les statistiques commerciales et 83,5 % des pays appliquent cette recommandation. La plupart des pays ont également confirmé qu'ils distinguaient un sous-groupe de ces biens – ceux qui seraient soumis à un régime de perfectionnement actif ou passif. Cependant, il convient de voir plus précisément si les pays peuvent comptabiliser séparément d'autres catégories de biens à transformer, en particulier, compte tenu du fait qu'il faudra à l'avenir exclure tous les biens à transformer des biens entrant dans la balance des paiements, si leurs propriétaires ne changent pas. Dans ce contexte, il faudra peut-être formuler des recommandations supplémentaires servant à distinguer d'autres catégories de biens à transformer.

12. *Biens qui franchissent des frontières à la suite de transactions entre une société mère et des entreprises d'investissement direct (filiales/succursales).* Tous les pays développés appliquent la recommandation d'inclure cette catégorie de biens dans les statistiques du commerce. Pour les pays en développement, la tâche s'est avérée plus difficile, car 18 % d'entre eux ont indiqué qu'ils ne l'appliquaient pas.

Par conséquent, une actualisation des recommandations pertinentes pourrait être nécessaire pour remédier à cette situation. Cette question mérite une attention particulière étant donné l'intensification de la mondialisation et les préoccupations que suscite l'exactitude de l'évaluation de ces flux.

13. *Système de commerce.* L'enquête a révélé qu'il était difficile, pour nombre de pays, d'appliquer le système recommandé du commerce général, en particulier pour ceux qui avaient supprimé les mesures de contrôle douanier à leurs frontières. Compte tenu du fait que les statistiques élaborées sur la base du système du commerce général sont essentielles non seulement pour suivre les mouvements internationaux des marchandises, mais également pour la balance des paiements et la comptabilité nationale, il y a lieu de réviser la recommandation sur les systèmes de commerce. On pourrait, par exemple, mentionner dans la recommandation mise à jour l'utilisation de sources non douanières, permettant de mieux comptabiliser les biens n'entrant pas dans le territoire douanier. La limite du territoire statistique, qui définit le système général du commerce, est également à préciser (par exemple, en établissant la liste des éléments territoriaux qui doivent être couverts par les pays appliquant ce système et en indiquant les éléments territoriaux qui peuvent ne pas l'être).

14. *Évaluation.* Les réponses des pays aux questions sur l'évaluation confirment que la recommandation d'utiliser une évaluation du type coût, assurance et fret (CIF) pour les produits importés et une évaluation du type franco à bord (FOB) pour les produits exportés est très bien suivie (93,4 % des enquêtés utilisent l'évaluation de type CIF pour les produits importés et 96,7 % utilisent le type FOB pour les biens exportés). Il est très encourageant de constater que la recommandation de compiler des données sur le fret et l'assurance à l'échelon international est appliquée par 40,5 % des pays alors que, 10 ans auparavant, il n'était que 29,7 %. En outre, un certain nombre de pays ont confirmé qu'ils compilaient et publiaient des données sur les importations en utilisant l'évaluation de type FOB.

15. L'expérience des pays capables d'évaluer leurs importations en utilisant une évaluation du type FOB présente un grand intérêt dans la mesure où ces données sont nécessaires pour divers types d'analyse économique ainsi que pour la mise en concordance des statistiques du commerce international de marchandises avec celles de la balance des paiements et celles du commerce international des services. Dans ce contexte, il faut peut-être des recommandations supplémentaires qui permettent de développer les données disponibles pour la compilation de données sur les importations évaluées selon l'évaluation de type FOB, au moins au niveau global.

16. *Pays partenaire.* Les recommandations de la deuxième révision des *Statistiques du commerce international de marchandises* sur les méthodes de ventilation par pays partenaires sont bien suivies : 90,9 % des pays indiquent le pays d'origine pour les importations et 91,7 % le pays de dernière destination connue pour les exportations. Cependant, il convient de noter que, pour déterminer le pays d'origine, les dispositions de la Convention de Kyoto sont suivies par 81,5 % des pays développés et par 59,5 % seulement des pays en développement. On peut donc se demander s'il y a lieu de demander plus de détails sur les pays partenaires dans les recommandations révisées et d'y promouvoir la version révisée de la Convention. Il faudrait également réexaminer la recommandation d'utiliser le pays de dernière destination connue pour les exportations, pour voir si l'on pourrait la rendre plus pratique à appliquer.

17. Les pays de consignation sont considérés comme partenaires additionnels par 46,3 % des pays pour les importations et par 19,8 % seulement pour les exportations. Ce type de données sur les partenaires étant nécessaire pour diverses analyses économiques et pour les études sur la concordance entre statistiques du commerce, la recommandation actuelle sur l'utilisation du pays de consignation pourrait être renforcée.

18. *Sources des données et stratégies de compilation.* L'enquête sur les pratiques des pays a confirmé que, pour la plupart des pays, les déclarations douanières demeurent la principale source de données. C'est particulièrement vrai pour les pays en développement, car 97,9 % d'entre eux l'ont confirmé. Au cours de la dernière décennie, les pays développés ont toutefois de plus en plus complété les déclarations douanières par d'autres sources de données. Par exemple, 59,3 % des pays développés utilisent des relevés administratifs associés à la fiscalité et 51,9 % d'entre eux utilisent les enquêtes auprès des entreprises. Pour les autres pays, les pourcentages correspondants ne sont respectivement que de 21,3% et 19,1 %.

19. Il convient d'examiner attentivement la tendance consistant à utiliser de plus en plus des sources non douanières pour déterminer s'il ne convient pas d'adopter des recommandations internationales, afin d'assurer la meilleure comparabilité des données possible et d'encourager des pratiques optimales. Dans ce contexte, il conviendrait peut-être de formuler aussi des recommandations supplémentaires sur la coopération interinstitutions.

20. *Qualité des données et métadonnées.* La qualité des données ainsi que la compilation et la diffusion des métadonnées n'ont pas été suffisamment abordées dans la deuxième révision du manuel des *Statistiques du commerce international de marchandises*. De l'avis de la Division de statistique de l'ONU, il convient d'accorder plus d'attention à cet aspect dans la version révisée des recommandations. Il faudra débattre de sujets tels que les indicateurs de qualité, la teneur et la structure des métadonnées pour déterminer les directives à prévoir, compte tenu des recommandations sur ces questions que la Commission a approuvées en ce qui concerne d'autres domaines statistiques.

21. *Politiques de diffusion.* Dans la deuxième révision du manuel des *Statistiques du commerce international de marchandises*, un chapitre distinct (VII) contient des recommandations sur plusieurs aspects de la diffusion, que la majorité des pays ont appliquées. Les données concernant le commerce sont, en général, disponibles dans les délais fixés pour les statistiques économiques (par exemple, les données mensuelles sur le commerce sont disponibles dans un délai de 43 jours dans 77 % des pays qui ont répondu au questionnaire et les données annuelles deviennent disponibles dans un délai de sept mois dans 81,7 % des pays qui ont répondu). En tirant parti des bonnes pratiques déjà accumulées, on pourrait rendre les recommandations révisées plus concrètes et mieux les harmoniser avec des recommandations similaires dans d'autres domaines statistiques. Il faudra s'employer en particulier à élaborer d'autres recommandations sur la diffusion des métadonnées et la communication à l'échelon international.

III. Stratégie de la Division de statistique pour l'organisation de la révision

22. En 2007, la Division de statistique a élaboré une stratégie pluriannuelle pour l'actualisation des recommandations de la Commission sur les statistiques du commerce international de marchandises, qui consiste à :

a) Évaluer d'abord la situation générale en examinant les pratiques des pays en matière d'établissement de statistiques du commerce international de marchandises;

b) Créer un Groupe d'experts des statistiques du commerce international de marchandises chargé d'aider à actualiser les recommandations (voir annexe pour le mandat du Groupe);

c) Établir un avant-projet de recommandations révisées qui sera soumis pour examen et adoption à la Commission à sa quarante et unième session, en mars 2010;

d) Mettre au point d'ici à 2011 un manuel actualisé de compilation des statistiques du commerce international de marchandises;

e) Continuer à développer Comtrade, la base de données de l'ONU sur les statistiques du commerce international de marchandises, pour garantir qu'elle puisse continuer à servir au stockage, au traitement et à la diffusion des statistiques du commerce international de marchandises compilées selon les recommandations révisées (2011);

f) Engager des activités d'assistance technique à l'intention des pays en développement, notamment des ateliers de formation, afin de renforcer leurs capacités de compilation et de diffusion des statistiques du commerce international de marchandises selon les recommandations révisées.

23. Certains éléments de cette stratégie ont déjà été mis en œuvre. Comme il a été dit plus haut, une enquête sur les pratiques a été menée auprès des pays. Pour que les pays participent activement au processus de révision et souscrivent au texte futur de *Recommandations concernant les statistiques du commerce international de marchandises (troisième révision)*, la Division de statistique de l'ONU a constitué le Groupe d'experts des statistiques du commerce international de marchandises des Nations Unies. La première réunion du Groupe d'experts devrait avoir lieu du 3 au 6 décembre 2007 à New York. Un certain nombre d'organisations internationales participant à l'élaboration ou à l'utilisation de statistiques du commerce international sont également invitées à participer aux travaux du Groupe d'experts et à présenter des observations et des propositions. Lors de sa première réunion, le Groupe d'experts aura principalement à déterminer les domaines où des recommandations révisées, de nouvelles sont nécessaires, à établir la liste des questions à soumettre à une consultation à l'échelon mondial et à préciser la portée et la teneur des futures recommandations.

24. À partir des conclusions du Groupe d'experts et des observations et suggestions de l'Équipe spéciale, la Division de statistique établira une liste de questions pour une première série de consultations mondiales, qu'elle organisera en mai-juin 2008. Au cours de la période de juillet à octobre 2008, elle établira un rapport résumant les résultats des consultations et, en novembre 2008, organisera

une session virtuelle du Groupe d'experts pour évaluer les moyens d'intégrer ces résultats dans la première version du projet préliminaire de la troisième révision des *Recommandations*. Le rapport succinct de la consultation mondiale et le rapport de la réunion virtuelle du Groupe d'experts seront présentés, pour observations, à l'Équipe spéciale.

25. D'ici à la fin de mars 2009, la Division de statistique aura élaboré la première version du projet préliminaire de la troisième révision des *Recommandations* et organisera une consultation mondiale à ce propos en avril et mai 2009. Elle en résumera les résultats dans un rapport qu'elle communiquera au Groupe d'experts et à l'Équipe spéciale. À partir des observations et propositions qu'elle aura reçues, elle élaborera une deuxième version du projet préliminaire (août 2009), qu'elle présentera, pour examen et adoption, au Groupe d'experts à sa deuxième réunion. Cette réunion devrait se tenir, en principe, en septembre/octobre 2009. Après avoir incorporé dans le rapport les observations du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale, la Division de statistique présentera le projet définitif de la troisième révision des *Recommandations*, pour examen et adoption, à la Commission de statistique (décembre 2009).

26. Si la Commission l'adopte, la version anglaise du texte original de la troisième révision des *Recommandations* sera affichée sur le site Web de la Division de statistique et les pays en seront informés. Par la suite, le texte de la troisième révision sera publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

27. À partir du second semestre de 2010, la Division de statistique entamera des activités d'assistance technique pour aider les pays à appliquer la troisième révision des *Recommandations*. Ce programme comprendra l'élaboration de supports pédagogiques et d'une version mise à jour du manuel *Statistiques du commerce international : manuel des statisticiens*.

IV. Points à examiner

28. **La Commission de statistique est invitée à :**

a) **Approuver l'initiative de la Division de statistique tendant à réviser les recommandations actuelles concernant les statistiques du commerce international de marchandises et demander que le projet de recommandations révisées lui soit présenté, pour adoption, à sa quarantième et unième session, en 2010;**

b) **Informar la Division de statistique que le projet de recommandations révisées devrait offrir un cadre théorique actualisé pour les statistiques du commerce international de marchandises, et les directives voulues pour l'établissement et la diffusion de données, selon une conception intégrée des statistiques économiques.**

Annexe

Mandat du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises

1. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce international de marchandises a été créé pour :

a) Assurer une large participation des pays à la révision des recommandations concernant les statistiques du commerce international de marchandises;

b) Examiner et adopter le projet de recommandations révisées;

c) Fournir des directives sur l'application des recommandations révisées après leur adoption par la Commission de statistique.

2. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce international de marchandises sera constitué par la Division de statistique des Nations Unies.

3. La Division de statistique des Nations Unies, en tant que responsable de la coordination du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce international de marchandises, présentera à la Commission de statistique des rapports d'activité périodiques sur la marche de la révision et l'application des recommandations révisées.
